

MARCHÉ PUBLIC

CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL
ET D'INTERPRETATION au col de la Schlucht

Etude de définition et de faisabilité

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

PROCEDURE ADAPTEE

A. Identification de l'organisme qui passe le marché

Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ci-après dénommé le PNRBV)

Adresse : Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye, 68140 MUNSTER

Tél : 03 89 77 90 20

Fax : 03 89 77 90 30

B. Mode de passation du marché

Le marché public est passé selon une procédure adaptée. La procédure est la suivante :

- Les candidatures et les offres sont déposées au PNRBV, dans une même enveloppe, par les entreprises intéressées, **avant le 08 novembre 2017, 17h.**

- Les candidatures et les offres sont étudiées par le PNRBV, ainsi que par le comité de pilotage de l'étude, sous la responsabilité du Président du PNRBV

- Le Parc n'exclue pas de demander au candidat de venir présenter sa candidature et son offre aux membres du comité de pilotage de l'étude. Si elle devait avoir lieu, cette audition interviendrait dans le courant du mois de novembre.

- Le Président engagera éventuellement des négociations avec les entreprises. **Une personne ayant le pouvoir de négocier au nom de l'entreprise devra être disponible.** Les négociations se feront soit par téléphone, soit sur entretien.

- Le choix du candidat retenu est effectué par le Président du PNRBV, selon les critères formulés dans le présent règlement de la consultation. Il sera assisté du comité de pilotage de l'étude.

- Les autres candidats sont informés dans un délai raisonnable du rejet de leur candidature et de leur offre.

- Le marché est signé par le président du PNRBV et notifié à l'entreprise attributaire.

C. Objet du marché

Etude de définition et de faisabilité pour la création d'un centre d'interprétation du col de la Schlucht dans les murs et hors-les-murs

La mission confiée au titulaire par le maître d'ouvrage se décompose de la manière suivante :

- Dialogue avec les maîtrises d'œuvre intervenant dans le cadre de l'aménagement global du col de la Schlucht (architecte, paysagiste, CD88 service des routes)
- Proposition de scénarii d'interprétation dans les murs et hors-les-murs du site du col de la Schlucht

- Proposition d'un mode d'organisation et de fonctionnement du centre d'interprétation en concertation avec les autres occupants du bâtiment (accompagnateurs de moyenne montagne, école de ski français, brasserie, magasin de souvenir, gendarmerie)
- Elaboration d'un modèle économique de fonctionnement (estimation des coûts de fonctionnement et d'investissement pour les 3 premières années et tendance à 5 ans)
- Proposition de support d'interprétation dans les murs et hors-les-murs comprenant la scénographie et le budget prévisionnel jusqu'au stade de l'APD en adéquation avec le budget du programme (conception générale, dispositions techniques, estimation du coût...)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour définir le cadre d'intervention pour le suivi et la réalisation du chantier et rédiger les pièces du marché public de maîtrise d'œuvre.

D. Variantes

Les variantes sont autorisées, dans la mesure où la tranche ferme est assurée.

Chaque variante sera numérotée (I, II, etc.) et devra faire l'objet d'une description précise.

E. Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des charges
- L'acte d'engagement
- Annexe : Thématiques Schlucht
- Annexe : Préconisations tourisme retenues
- Mémoire méthodologique du maître d'œuvre (architecture, paysage)
- Document : La Schlucht – richesses patrimoniales
- Document : La Schlucht – tourisme
- Carte : La Schlucht – 2h de marche

F. Forme des candidatures et des offres

Le dossier contenant candidature et offre doit parvenir au PNRBV (adresse ci-dessus) sous double enveloppe cachetée :

- soit sous pli postal recommandé avec accusé de réception
- soit déposé contre récépissé

Les enveloppes devront être réceptionnées **avant le 08 novembre 2017, 17h**, les plis parvenus hors délai seront renvoyés à leur auteur.

L'enveloppe générale portera la mention "*Col de la Schlucht - marché public d'étude de définition et de faisabilité*". Elle contiendra les deux autres enveloppes cachetées : la première portera la mention "*dossier de candidature*", et la seconde "*offre*".

Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra contenir les documents suivants, numérotés dans l'ordre ci-dessous :

1. une lettre de candidature, type DC4 ou équivalent

2. une déclaration du candidat, type DC5 ou équivalent.

NB : pour la rubrique « références » : une liste de références récentes de l'entreprise en rapport avec l'objet du marché sera fournie. Ces références devront être détaillées : coordonnées complètes du maître d'ouvrage et description de la prestation.

S'il s'agit d'un groupement : indiquer les références de travail en commun.

3. une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité

Contenu de l'enveloppe "offre" :

Les candidats devront renvoyer, datés et signés par eux, les documents suivants, numérotés dans l'ordre ci-dessous :

1. L'acte d'engagement daté et signé
2. Un tableau détaillant le coût forfaitaire
3. Une note détaillant de façon exhaustive la méthodologie de l'étude et les moyens humains engagés :
 - Une description précise des modalités de coopération avec les autres maîtres d'œuvre de l'aménagement global du col
 - Les modalités d'animation du comité de pilotage et du comité technique
 - La méthode d'élaboration des différentes composantes de l'interprétation dans les murs et hors-les-murs
 - La méthode d'élaboration d'un modèle économique
 - Une description complète des moyens de l'équipe
4. Une note décrivant les variantes proposées par l'entreprise en les numérotant (I, II, ...)

Prescription de forme des documents demandés :

- Toutes les pièces du dossier devront être rédigées en langue française.
- Il convient de ne pas oublier sur les pièces photocopiées la mention manuscrite suivante : « je soussigné, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original, date et signature ».

G. Critères de jugement des candidatures

1. Compétence avérée et qualité des références dans l'interprétation des patrimoines et notamment habitude de travail en commun pour les groupements
2. Compétence avérée et qualité des références pour l'élaboration d'un modèle économique et notamment habitude de travail en commun pour les groupements
3. Capacité à coordonner l'étude avec les maîtrises d'œuvre concernées par l'ensemble de l'opération

H. Critères de jugement des offres

- 1 - La valeur technique et la méthodologie proposée : 60%
- 2 - Le prix : 40%

I. Durée de validité des offres

Les offres resteront valables 120 jours à compter de la date limite de remise des enveloppes (08 novembre 2017). Après cette date, celles-ci seront considérées comme caduques.